

Privilège—M. Andre

● (1440)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je serai très bref. Tout d'abord, nous savons tous que les partis politiques canadiens comptent absolument sur les bénévoles. Dès qu'on donne à entendre que les bénévoles retirent des avantages, on met en doute ce caractère bénévole justement de leur travail.

Il est incontestable, à mon avis du moins, que les questions du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) étaient posées de façon à incriminer les motifs du ministre et de l'autre personne en jeu. C'est très déplorable. Comme l'a dit le député de Peace River (M. Cooper), quand on mêle le nom d'une personne à une discussion et que cette personne n'a aucune idée que cela va se passer, on la prive de moyens de défense. Cela aussi c'est très déplorable. Il y a un usage que certains d'entre nous suivons à la Chambre et qui consiste à ne jamais lancer le nom d'une personne en Chambre sans d'abord l'avoir consultée. C'est une méthode très utile pour protéger les privilèges de ceux qui n'appartiennent pas à la Chambre.

En second lieu, au fur et à mesure que le gouvernement grossit il devient pour ainsi dire impossible d'exercer des activités qui soient isolées de ce qui se passe ici. Pour prendre mon cas à moi, je représente une circonscription agricole. L'association progressiste-conservatrice de ma circonscription de Portage—Marquette compte beaucoup d'agriculteurs. Plusieurs dirigeants de mon association sont agriculteurs. Faut-il que je règle mon activité en tant que ministériel sur ce qui se passe dans ma circonscription de façon à ce qu'il n'y ait pas d'apparence de conflit d'intérêts? Le gouvernement prend beaucoup de décisions au nom des agriculteurs. Sommes-nous censés fixer les paiements initiaux à un moment où il n'y a pas de campagne de financement ni aucune autre activité en cours dans notre circonscription de sorte qu'on ne puisse établir aucun lien apparent entre les deux? La fixation du paiement en vertu de la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest est un événement majeur au printemps. Est-ce supposé se faire à un moment où mon association de comté n'a pas d'activité en cours?

Le simple fait que le député ait posé la question de façon à insinuer quelque écart de conduite jette un doute sur bien d'autres activités gouvernementales. Aussi injuste que ce soit pour le ministre en cause, c'est aussi extrêmement injuste pour les bénévoles qui appuient les partis politiques de sorte que le système puisse fonctionner rondement. Cela jette un doute non seulement sur la conduite du ministre, mais encore sur la façon dont nous obtenons tous un appui dans nos circonscriptions de façon à être éventuellement élus ici, et sur la façon dont le gouvernement fonctionne.

M. Andre: Monsieur le Président, je serai très bref. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a dit qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts et qu'il n'insinuait nullement qu'il y avait conflit d'intérêts. Toutefois, sa question visait à savoir si j'allais m'absenter de toute discussion concernant les sociétés Dome et Amoco. La question au premier ministre (M. Mulroney) était de savoir si j'avais participé à pareilles discussions.

Une seule raison aurait justifié que je m'absente de pareilles discussions et cela aurait été pour éviter d'être en situation de conflit d'intérêts. Le fait qu'il demande si j'allais m'absenter laisse entendre à prime abord que je suis en situation de conflit d'intérêts et que je ne dois pas participer à la prise de ces décisions. Il dit ne pas m'accuser d'être en situation de conflit d'intérêts et ne rien vouloir insinuer en ce sens, mais il demande que je fasse quelque chose que je ferais seulement si je me trouvais en situation de conflit d'intérêts. Je prétends humblement que s'il veut être logique avec lui-même, il doit retirer ce qu'il insinuait dans sa question au premier ministre, soit que je ne dois pas prendre part aux pourparlers concernant Dome et Amoco. Sinon, il sous-entend que je me trouve en conflit d'intérêts.

Comme le député libéral l'a fait remarquer, l'homme en cause est un dirigeant de mon organisation depuis deux ans. Il est membre du bureau depuis plus longtemps, mais il fait partie du comité de collecte de fonds depuis quelques années. Il fait cette année le même travail que l'année dernière, c'est son rôle au sein du bureau. Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), qui a eu la courtoisie de communiquer avec lui avant de soulever la question, a vu qu'il n'y avait aucun rapport entre ces fonctions et une transaction commerciale. Cet homme travaille simplement à titre bénévole comme il l'a fait par le passé et comme il le fera encore, je l'espère, si cette expérience ne l'a pas totalement dégoûté.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le ministre a couvert tous les points que je voulais soulever moi-même. Je serai donc très bref.

Je voudrais revenir surtout sur les commentaires du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). La calomnie porte atteinte aux privilèges. Elle n'est pas moins condamnable quand elle est faite par insinuation. À entendre la question du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), aucun citoyen raisonnable ne peut douter de l'intention qu'elle cache. Le député prétend qu'il ne voulait rien insinuer. Je ne le crois pas parce que, comme le ministre l'a fait remarquer, le député ne demandait pas des faits, une analyse ou des données précises. Il a demandé seulement s'il convenait que le ministre entreprenne certaines activités, en supposant et peut-être même en espérant qu'il y ait quelque chose d'irrégulier.

La seule conduite convenable, c'est que le député se rétracte, comme on le lui demande et comme l'a fait le député libéral, ce qui est tout en son honneur.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'ai parlé la première fois parce que je possédais des renseignements que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) n'avait pas. Je n'avais pas l'intention d'insinuer que le député n'avait pas le droit de poser sa question. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit et je pense que tous les députés doivent admettre cette déclaration et l'accepter. Il ne convient pas que la Chambre ou les députés doutent de la parole d'un député. S'il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit, c'est important que tous les députés le prennent au mot.